



**URGENT**

**A l'attention  
des adhérents à la mutuelle MPECT**

Mesdames, Messieurs,

Vous vous êtes dernièrement informés des discussions engagées avec la MPECT sur l'augmentation des cotisations au 01/01/2019.

La négociation avec la Direction de la Mutualité ayant échoué, notre contrat collectif sera révisé le 01/01/2019, cela jusqu'à l'expiration des deux mandats pour vos frais de santé.

Le CSE a encouragé très fortement les négociations supplémentaires et il a été décidé de réserver une commission afin que les agents bénéficient d'une nouvelle mutuelle au 1<sup>er</sup> janvier 2019 avec 2 garanties dont l'une en contrat II - responsabilité - et une seconde facultative aux garanties actuelles.

Je tiens à vous rappeler que le contrat prévoyance « maladies de longue durée » n'est pas touché par ce changement et se poursuit jusqu'au 31 décembre 2019.

Les États Généraux de la Mutualité doivent être effectués, nous ne sommes pas en mesure de vous donner plus de précisions sur le nouveau contrat avant le mois de novembre 2018.

Vous serez donc informés de la possibilité d'adhérer à la nouvelle mutuelle.

Je vous indique que ce votre offre sera à tout moment disponible à effectuer et que la résiliation de votre contrat avec la MPECT interviendra le 31 décembre 2018.

Dans tous les cas, le nouveau contrat sera un contrat à adhésion facultative et que vous serez, si vous le souhaitez, le possibilité d'adhérer individuellement au contrat de la mutuelle de votre choix au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Dans ce contrat vous ne percevrez plus la participation de l'employeur.

Nous ne manquons pas de vous tenir informés de l'avancement de ce dossier.

Le service Mutualité-États de la Mutualité est à votre disposition pour toute question que vous jugeriez utile. Vous pouvez contacter Mmes Patricia BETHARD, responsable de service au 04 67 03 05 06 ou par mail mutuelle.mutuel@edf.fr.

La Directrice, Chef de CSE

Emilie FLOURENCE  
Coordonnatrice